

La MARPA accueille des personnes âgées de plus de 60 ans, de toutes origines sociales, et de tous régimes de retraite.

Avec ses tarifs adaptés, (à partir de 1 020 € par mois pour une personne seule) la MARPA est accessible à une large population, grâce notamment à son mode de gestion associatif à caractère social non lucratif, et à l'accès à l'aide personnalisée au logement (A.P.L.) dont peuvent bénéficier les résidents, selon leurs ressources.



Chacun s'approprie son logement et sa terrasse

En fonction de son degré de dépendance, chaque résident peut aussi bénéficier, sous réserve de la réglementation en vigueur, soit d'une aide à domicile, soit de l'A.P.A. (aide personnalisée à l'autonomie).



La MARPA LES BLES D'OR a été réalisée par la Communauté de Communes du Pays Hamois avec l'aide financière de partenaires :

- » l'Etat
- » la Région Picardie
- » le Département de la Somme
- » la Commune de MATIGNY
- » la MSA de Picardie
- » la Caisse AGRICA



**M.A.R.P.A.**  
Un concept et un label  
de la Mutualité Sociale  
Agricole



Conception et édition : MSA de PICARDIE



**«rester dans son environnement...»**



**dans un logement adapté et sécurisé»**

**MARPA LES BLES D'OR**  
49, rue Nationale - 80400 MATIGNY  
☎ 03 22 87 29 74

## La MARPA les Blés d'or

Située au cœur de la commune de MAIGNY (80), la Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées ouvrira ses portes aux personnes âgées du secteur en septembre 2010.

Cette petite unité de vie (P.U.V.) comprend 20 logements T1 bis (31m<sup>2</sup>) pour une personne, et 2 logements T 2 (47m<sup>2</sup>) pour couples.

Les résidents de la MARPA disposeront tous d'un logement privatif, que chacun aménagera à son gré, avec ses propres meubles, ses bibelots et ses souvenirs. Ils pourront aussi amener leur animal de compagnie (sous réserve du règlement intérieur)



chacun amène son propre mobilier et ses souvenirs.

**Vivre à la MARPA** c'est continuer à vivre «chez soi», tout en bénéficiant d'un environnement sécurisant, grâce à la présence permanente de personnel et d'un système de télésécurité.

## Le logement privatif :

L'ensemble du bâtiment est construit selon les normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, il comprend des parties communes avec les différents services et des parties privatives que sont les logements.

Tous les logements sont de plain-pied et se prolongent à l'extérieur par une terrasse privative donnant accès aux espaces verts et au chemin de circulation de la MARPA.

Chacun dispose dans son logement :

- › d'une pièce de vie principale, équipée de volets roulants électriques, d'une prise TV et téléphone.
- › d'un coin cuisine, équipé d'un meuble évier et de deux plaques de cuisson, d'un raccordement pour machine à laver.
- › d'une salle d'eau équipée d'une douche encastrée, d'un WC surélevé, et d'un lavabo

Plan d'un logement T1 bis pour 1 personne



## Bénéficiaire de prestations adaptées,

**Des prestations pour tous, selon ses besoins et ses choix, pour favoriser le maintien de l'autonomie :**

- › Accompagnement dans le projet de vie, ainsi que dans les actes de la vie courante en relais ou en complément des professionnels extérieurs.
- › Animations internes et sorties extérieures



**Des prestations optionnelles adaptées à l'avancée en âge :**

- › Repas confectionnés sur place et pris en salle à manger commune (petit-déjeuner, déjeuner, dîner).
- › Entretien du linge personnel.

## Garder le choix des intervenants extérieurs,

**Vivre à la MARPA**, c'est aussi faire le choix de garder ses habitudes de vie à domicile, de continuer à consulter son médecin traitant, son infirmière, de bénéficier des services de son aide à domicile, etc.